

# Reporting ESG et d'impact

Mai 2020

# NOVA

EUROPE

# Méthodologie

Eiffel IG calcule annuellement l'impact des investissements du Fonds NOVA Europe selon des indicateurs environnementaux, sociaux, de Gouvernance et relatifs aux Droits de l'Homme. Les données proviennent du fournisseur de données extra-financière Gaïa Rating, spécialisé sur les PME-ETI cotées.

Le rapport ESG du fonds NOVA Europe s'appuie sur des indicateurs sélectionnés dans le but de représenter au mieux la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) du portefeuille vis à vis de son benchmark de référence.

Les résultats présentés des indicateurs pour le fonds sont pondérés par leur poids dans le portefeuille.

Le benchmark de référence utilisé est composé de 384 entreprises, cotées en Europe et représentative de l'univers du fonds.

Chaque indicateur se voit attribuer un « indice de confiance », correspondant au taux de couverture : celui-ci précise la disponibilité de l'information au sein du portefeuille et du benchmark (en % du nombre d'émetteur et en % de l'encours).

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

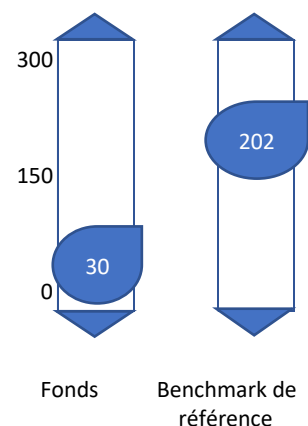
Sources : données disponibles au 30/04/2020 pour le benchmark et pour le portefeuille

# Pilier environnemental



## Emission de gaz à effet de serre

L'intensité carbone moyenne du portefeuille est un indicateur d'impact environnemental qui montre la participation du fonds au dérèglement climatique. En moyenne, l'intensité carbone de NOVA Europe est de 30 tonnes de CO2 eq/ M€ de CA, ce qui signifie que pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire réalisé par les entreprises du portefeuille, 30 tonnes de CO2 eq. sont émises, à comparer à 202 tonnes pour le benchmark de référence. Ceci est dû à la surpondération importante dans le portefeuille de secteurs peu émetteurs de Co2, comme les technologies ou les services.



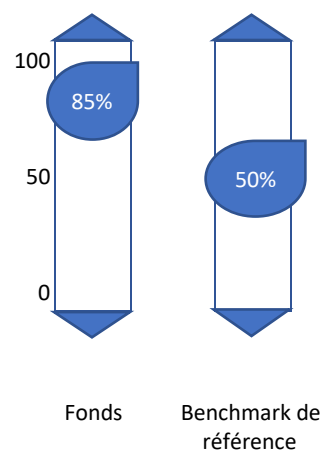
	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	41%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	41%	31%



## Formalisation d'une politique environnementale

Le taux de formalisation de politique environnementale est un indicateur d'impact environnemental qui montre le degré de priorisation des questions environnementales pour l'émetteur.

85% des entreprises en portefeuille ont formalisé une politique détaillant leurs objectifs en matière environnementale ce qui est supérieur au Benchmark de référence (50%).



	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	100%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	100%	100%

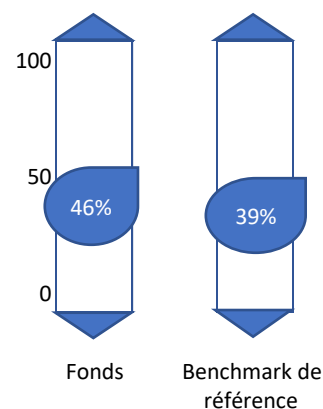
# Pilier Gouvernance



## Indépendance du Conseil d'Administration

Le taux moyen d'indépendance du Conseil est un indicateur d'impact relatif à la qualité de la Gouvernance. Il permet de mesurer la diversité du Conseil d'Administration, et notamment la part des administrateurs indépendants.

En moyenne, les entreprises du portefeuille disposent d'un Conseil d'Administration composé à 46% d'administrateurs indépendants, à comparer à 39% pour le benchmark de référence.



	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	100%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	100%	100%

# Droit de l'homme

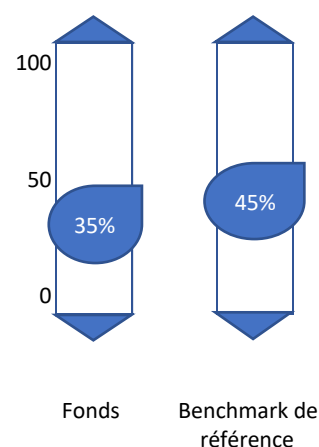


## Part des entreprises prenant en compte les droits

### humains dans sa chaîne de valeur

La part des entreprises prenant en compte les droits humains dans sa chaîne de valeur est un indicateur d'impact relatif aux Droits de l'Homme.

35% des entreprises en portefeuille intègrent notamment des critères sociaux et de droits humains dans les pratiques d'achats et de sous-traitance, à comparer à 45% pour le benchmark de référence.



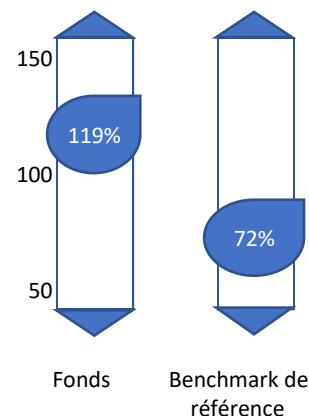
	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	100%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	100%	100%

# Capital Humain



## Ratio de mixité dans la promotion interne

Le ratio de mixité dans la promotion des managers est un indicateur d'impact social qui mesure l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Il compare la part des femmes dans l'effectif cadre à la part des femmes dans l'effectif total. Plus l'indicateur sera proche de 100%, plus les entreprises du portefeuille s'illustreront sur l'équité de la promotion interne. Le taux est de 119% pour le portefeuille NOVA Europe, à comparer à 72% pour le benchmark de référence.

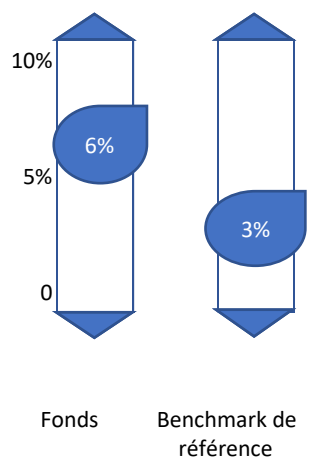


	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	74%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	73%	46%



## Evolution nette moyenne de l'effectif

L'évolution nette moyenne de l'effectif est une mesure d'impact social qui montre le nombre d'emplois nets créés d'une année sur l'autre par l'ensemble des entreprises du portefeuille. Il se calcule par le recrutement net moyen de salariés permanents en année N rapporté à l'effectif moyen en fin de N-1. Les salariés permanents se calculent en Equivalent Temps Plein (ETP). Les données sont évaluées à périmètre constant. Les entreprises du portefeuille ont créé 6% d'emplois en moyenne, à comparer à 3% pour le benchmark. En valeur, en moyenne, chaque entreprise du portefeuille a créé 117 ETP à périmètre constant, à comparer à 35 ETP pour le benchmark.



	Pour le portefeuille	Pour le benchmark de référence
Indice de confiance (en % de l'encours)	40%	
Indice de confiance (en % du nombre d'émetteurs)	38%	35%

# Glossaire – Calcul des indicateurs

**Emission de Gaz à effet de serre : l'intensité moyenne du portefeuille** est un indicateur d'impact environnemental qui montre la participation du fonds au dérèglement climatique. Il considère les émissions carbone moyennes des entreprises en portefeuille par rapport à leur chiffre d'affaires. Il indique la quantité moyenne de CO2 équivalent émis pour chaque million d'euro de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du portefeuille. On considère ici les scopes 1 (émissions directes de l'entreprise sur site) et 2 (émissions indirectes induites par l'achat et la consommation d'énergie).

$$\text{Intensité moyenne} = \frac{\text{Emissions de CO2 moyen (en tonnes équivalent)}}{\text{Chiffre d'affaires moyen (en million d'euros)}}$$

**Le taux de formalisation de politique environnementale** est un indicateur d'impact environnemental qui montre le degré de priorisation des questions environnementales pour l'émetteur. Il compte le nombre d'entreprises dont le Conseil d'Administration a validé une politique environnementale incluant des valeurs, objectifs et plans d'actions pour répondre à des enjeux environnementaux rapporté au nombre total d'émetteurs dans le portefeuille.

$$\text{Taux de formalisation d'une politique environnementale} = \frac{\text{Nombre d'entreprises ayant formalisé une politique environnementale}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

**Le taux moyen d'indépendance du Conseil** est un indicateur d'impact relatif à la qualité de la Gouvernance. Il s'agit de la moyenne des taux d'indépendance des membres du Conseil d'Administration des entreprises en portefeuille. Le taux d'indépendance du CA est le nombre de membres considérés comme indépendants rapporté au nombre de membres total du CA.

Selon le code de gouvernement d'entreprise 2018 de l'Afep-Medef, « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la société ou de son groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. »

$$\text{Taux moyen d'indépendance du conseil} = \frac{\text{Nombre moyen d'administrateurs indépendant dans les CA des émetteurs}}{\text{Nombre moyen de membres dans les CA des émetteurs}}$$

**La part des entreprises prenant en compte les droits humains dans sa chaîne de valeur** est un indicateur d'impact relatif aux Droits de l'Homme. Il montre le nombre d'entreprises qui vérifient le respect des droits de l'Homme par ses fournisseurs. Il se calcule par le nombre d'émetteurs affirmant prendre en compte ce critère dans le choix des fournisseurs et vérifiant effectivement la bonne application de la DUDH dans sa chaîne de valeur divisé par le nombre d'entreprises en portefeuille.

$$\text{Part des entreprises prenant en compte les droits humains dans sa chaîne de valeur} = \frac{\text{Nombre d'entreprises prenant en compte les droits humains dans leur chaîne de valeur}}{\text{Nombre d'entreprises en portefeuille}}$$

**Le ratio de mixité dans la promotion interne** est un indicateur d'impact social qui mesure l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Il met en évidence la capacité d'une société à donner accès à des évolutions de poste de manière équitable entre collaborateurs de différents genres. Il compare la part des femmes dans l'effectif cadre à la part des femmes dans l'effectif total. Il se calcule par le nombre moyen de femme dans le management des entreprises en portefeuille rapporté au nombre moyen de femmes dans l'effectif total.

$$\text{Taux de promotion interne} = \frac{\text{Nombre moyen de femmes dans le management}}{\text{Nombre moyen de femmes dans l'effectif total}}$$

**L'évolution nette moyenne de l'effectif** est une mesure d'impact social qui montre le nombre d'emplois nets créés d'une année sur l'autre par l'ensemble des entreprises du portefeuille. Il se calcule par le recrutement net moyen de salariés permanents en année N rapporté à l'effectif moyen en fin de N-1. Les salariés permanents se calculent en Equivalent Temps Plein (ETP). Les données sont évaluées à périmètre constant.

$$\begin{aligned} & \text{Evolution nette moyenne de l'effectif par rapport à } N - 1 \\ & = \frac{(\text{Nombre de recrutements moyen en } N - \text{Nombre de départs moyen en } N)}{\text{Effectif total moyen en } N - 1 - (\text{recrutements moyen en } N - \text{départs moyen en } N)} \end{aligned}$$

---

Ce document a pour objet de présenter, uniquement à titre d'information, les informations ESG transmises par la société EIFFEL IG. Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil personnalisé d'investissement. Préalablement à toute décision d'investissement, tout souscripteur doit prendre connaissance du prospectus disponible sur le site de Eiffel IG ([www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)) ou sur simple demande et déterminer lui-même ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables.